

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 5 octobre 1999, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Yves Ballard, Huguette Bussières, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Denise Grégoire, Manon Handfield, Jean-Louis Lachapelle, Alain Langlois, Louise Legault-Choquette, André Mc Nicoll, Yvan Noël, Michel Pépin, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Suzanne Ferland-Campbell et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

ABSENCE MOTIVÉE : monsieur Paul St-Onge

SONT AUSSI ABSENTS : madame Mireille Charbonneau et monsieur Marc-André Lehoux.

Assistent également à cette séance : madame Ginette Jacques, directrice générale, et messieurs Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, Claude Desmarais, directeur par intérim du Service des ressources humaines, Serge Dubé, directeur général adjoint, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Louis Laliberté, directeur du Service des ressources éducatives, Jean Lavoie, coordonnateur au Service des ressources matérielles, Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire, Clément Page, secrétaire général et Claude St-Michel, directeur général adjoint.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance. Il souhaite la bienvenue à madame Diane Miron, assermentée lors de la dernière séance du Comité exécutif à titre de commissaire-parent.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-078-10-99

Il est proposé par monsieur Michel Pépin d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 30 août 1999 et du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 1999.
4. Affaires relatives aux procès-verbaux.

5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
 - 6.1. École le Carrefour / rétrocession d'un terrain à la Ville de Varennes pour la construction d'une piscine
 - 6.2. Paiement de libérations syndicales / acceptation
 - 6.3. Changements aux plans d'effectifs / formation générale des adultes et formation professionnelle
 - 6.4. Nomination d'un coordonnateur au Service des ressources humaines
 - 6.5. Nomination d'un contremaître d'entretien spécialisé
 - 6.6. Regroupement des villes de Mont-Saint-Hilaire et Otterburn Park / référendum du 21 novembre 1999
 - 6.7. Modification au Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs
 - 6.8. Construction d'une septième école primaire à Sainte-Julie / octroi de contrat.
7. Information :
 - 7.1. Réorganisation provisoire du Service des ressources humaines
 - 7.2. Évaluation institutionnelle / Service des ressources matérielles
 - 7.3. Plan d'utilisation et de destination des immeubles
 - 7.4. Aliénation d'un immeuble / réponse du ministre François Legault
 - 7.5. Débrayages des élèves / rapport
 - 7.6. Accueil des élèves / rapport
 - 7.7. Ville de Saint-Hubert / remerciements.
8. Affaires diverses :
 - 8.1. Construction d'un futur Centre de formation professionnelle / modalités de travail pour le choix du site
 - 8.2. Planification stratégique 1999-2002 / des orientations à développer.
9. Parole au public.
10. Parole aux membres du Conseil.
11. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EN AJOURNEMENT TENUE LE 30 AOÛT 1999 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 SEPTEMBRE 1999

C-079-10-99

Il est proposé par monsieur Pierre Diamond d'adopter le procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 30 août 1999 et le procès-verbal de la séance ordinaire tenue 7 septembre 1999 et ce, tel que rédigés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES RELATIVES AUX PROCÈS-VERBAUX

En réponse à une question d'un commissaire, le coordonnateur au Service des ressources matérielles, monsieur Jean Lavoie, précise où en est le projet de location du centre administratif du 790 boulevard Quinn à Longueuil.

5. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 École le Carrefour / rétrocession d'un terrain à la Ville de Varennes pour la construction d'une piscine

Le coordonnateur au Service des ressources matérielles, monsieur Jean Lavoie, présente le dossier susmentionné.

Considérant la résolution C-072-09-99 adoptée par le Conseil des commissaires à sa séance ordinaire tenue le 7 septembre 1999 ;

Considérant que la Ville de Varennes reconnaît comme utilisateurs prioritaires de la piscine les écoles de la ville de Varennes, aux heures normales de classe et aux jours prévus au calendrier scolaire, le tout applicable selon des modalités à définir entre les parties ;

Considérant que les coûts d'utilisation facturés à la Commission scolaire seront élaborés sur la base des coûts excédentaires, selon des modalités à établir entre les parties ;

Considérant qu'il y a entente sur la nature des aménagements projetés et financés par la Ville de Varennes ;

Considérant que la Ville de Varennes et la Commission scolaire des Patriotes maintiennent les servitudes existantes et s'entendent pour corriger ou ajouter les servitudes nécessaires à la rétrocession ;

Considérant que les coûts reliés à la rétrocession du terrain et à la modification des servitudes sont aux frais de la Ville de Varennes ;

C-080-10-99

Il est proposé par madame Line Tessier de rétrocéder à la Ville de Varennes une partie du lot 107 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Varennes de la circonscription foncière de Verchères, d'une superficie de 6 456,2 mètres carrés et d'une valeur de 72 955 \$, le tout conformément à la description technique et au certificat de localisation produits par Brunet, Lebel, Léger, arpenteurs-géomètres, tel que décrit aux minutes numéro 8054 et déposé à l'annexe ACC-008-10-99 ;

De rescinder la résolution C-072-09-99 à toutes fins que de droit ;

D'autoriser le président et la directrice générale à signer les documents.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Paiement de libérations syndicales / acceptation

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

Considérant l'offre du Syndicat de l'enseignement de Champlain de défrayer 75 000 \$ des 104 396 \$ en regard des libérations syndicales facturées par la Commission scolaire de l'Eau-Vive;

Considérant la recommandation du directeur du Service des ressources humaines et du directeur du Service des ressources financières;

Considérant la recommandation de la direction générale;

C-081-10-99

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Langlois d'accepter l'offre de paiement des factures de libérations syndicales portant les numéros 237, 238, 240, 245, 249, 909 et 965 de la Commission scolaire de l'Eau-Vive, selon les modalités précisées dans la lettre du Syndicat de l'enseignement de Champlain.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3 Changements aux plans d'effectifs / formation générale des adultes et formation professionnelle

La directrice générale, madame Ginette Jacques, ainsi que madame Suzanne Chartrand, présidente du Comité spécial du Conseil des commissaires sur la formation professionnelle, présentent le dossier susmentionné.

C-082-10-99

Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll d'ajouter un poste d'agent d'administration aux plans d'effectifs du personnel cadre en vue de combler les besoins des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 Nomination d'un coordonnateur au Service des ressources humaines

La directrice générale, madame Ginette Jacques, présente le dossier susmentionné.

Considérant les entrevues tenues le 27 septembre 1999;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection;

Considérant la recommandation de la directrice générale;

C-083-10-99

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Pépin que la Commission scolaire des Patriotes procède à la nomination de monsieur Pierre St-Germain à titre de coordonnateur au Service des ressources humaines et ce, à compter du 25 octobre 1999;

Que les conditions de travail de monsieur Pierre St-Germain soient celles prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5 Nomination d'un contremaître d'entretien spécialisé

La directrice générale, madame Ginette Jacques, présente le dossier susmentionné.

Considérant les entrevues tenues le 8 septembre 1999;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection;

Considérant la recommandation de la directrice générale;

C-084-10-99

En conséquence, il est proposé par monsieur André Mc Nicoll que la Commission scolaire des Patriotes procède à la nomination de monsieur Daniel Fontaine, à titre de contremaître d'entretien spécialisé, et ce, à compter du 13 septembre 1999;

Que les conditions de travail de monsieur Daniel Fontaine soient celles prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6 Regroupement des villes de Mont-Saint-Hilaire et Otterburn Park / référendum du 21 novembre 1999

Le secrétaire général dépose l'avis de la Ville de Mont-Saint-Hilaire relatif au référendum sur la fusion entre cette municipalité et celle d'Otterburn Park.

Les membres du Conseil délibèrent à propos de l'opportunité de désigner une personne en vue de participer au référendum.

C-085-10-99

Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle de mandater un commissaire pour voter au référendum des municipalités de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park, relativement à la fusion de ces deux villes.

La proposition est mise aux voix.

A voté en faveur :	1
Ont voté contre :	15
Se sont abstenu :	2

La proposition est rejetée à la majorité des voix.

6.7 Modification au Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs

Le président, monsieur Gabriel Ducharme, présente le dossier susmentionné.

Considérant le Règlement de délégation de certaines fonctions et pouvoirs aux directeurs de service adopté le 29 juin 1998;

Considérant que l'entente locale intervenue entre le Syndicat de l'enseignement de Champlain et la Commission scolaire des Patriotes prévoit que «la résiliation d'un contrat d'engagement ne peut se faire qu'après mûres délibérations, à une session du Conseil des commissaires ou du Comité exécutif de la Commission convoquée à cette fin»;

C-086-10-99

Il est proposé par monsieur Alain Villemure de retirer le pouvoir de congédiement de la délégation de fonctions et de pouvoirs du directeur du Service des ressources humaines, tel que stipulé à l'article 9.6 de cette délégation, et de confier ce pouvoir au Comité exécutif, en inscrivant l'ajout suivant à l'article 8.6 : «de procéder au congédiement ou à la résiliation de contrat du personnel syndicable régulier».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.8 Construction d'une septième école primaire à Sainte-Julie / octroi de contrat

Huis clos

C-087-10-99 Il est proposé par monsieur Yvan Noël que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Retour à l'assemblée publique

C-088-10-99 Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle que l'assemblée redevienne publique.

Le coordonnateur au Service des ressources matérielles, monsieur Jean Lavoie, présente le dossier susmentionné.

C-089-10-99 Il est proposé par madame Huguette Bussières que la Commission scolaire des Patriotes retienne les services de la firme «*Candev Construction Inc.*», plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction d'une école primaire à Sainte-Julie (projet 3587/277) pour un montant de 3 680 299,64 \$, incluant les taxes;

Que cet octroi soit conditionnel à l'obtention d'une allocation spécifique du ministère de l'Éducation pour ledit projet;

Que la Commission scolaire des Patriotes obtienne une confirmation d'allocation de crédits supplémentaires du ministère de l'Éducation pour couvrir les coûts reliés aux conditions spéciales non prévues au budget initial;

Que l'écart résiduel entre le budget de construction et le coût final des travaux soit couvert à même les crédits à prévoir au budget d'investissement 2000-2001;

Que le président et la directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Line Tessier quitte l'assemblée.

7. INFORMATION :

7.1 Réorganisation provisoire du Service des ressources humaines

La directrice générale, madame Ginette Jacques, dépose et commente un document relatif à la réorganisation provisoire du Service des ressources humaines.

7.2 Évaluation institutionnelle / Service des ressources matérielles

La directrice générale, madame Ginette Jacques, dépose et commente un document relatif à l'évaluation institutionnelle du Service des ressources matérielles.

7.3 Plan d'utilisation et de destination des immeubles

La directrice générale, madame Ginette Jacques, ainsi que le directeur général adjoint, monsieur Serge Dubé, déposent et commentent un document relatif à l'étude du plan à long terme de répartition et de destination des immeubles.

7.4 Aliénation d'un immeuble / réponse du ministre François Legault

Ce document est déposé au dossier.

7.5 Débrayages des élèves / rapport

Ce document est déposé au dossier.

7.6 Accueil des élèves / rapport

Le directeur général adjoint, monsieur Claude St-Michel, dépose et commente un rapport relatif à l'accueil des élèves en début d'année.

7.7 Ville de Saint-Hubert / remerciements

Ce document est déposé au dossier.

8. AFFAIRES DIVERSES :

8.1 Construction d'un futur Centre de formation professionnelle / modalités de travail pour le choix du site

La directrice générale, madame Ginette Jacques, ainsi que madame Suzanne Chartrand soumettent aux membres du Conseil des modalités de communication avec les municipalités en vue du choix du site pour la construction du futur Centre de formation professionnelle.

Les membres conviennent des modalités à suivre en ce sens.

8.2 Planification stratégique 1999-2002 / des orientations à développer

La directrice générale, madame Ginette Jacques, présente les modalités de travail relatives à la planification stratégique 1999-2002 et reçoit les commentaires des commissaires à ce sujet.

9. PAROLE AU PUBLIC

Madame Sylvette David demande au Conseil de se préoccuper des problèmes rencontrés dans certains conseils d'établissement, notamment en ce qui concerne la représentation des besoins de tous les élèves et de tous les parents.

Le président, monsieur Gabriel Ducharme, et la directrice générale, madame Ginette Jacques, prennent note de cette observation.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Au cours de cet échange, les membres soulèvent quelques questions relativement à :

- la tenue des assemblées générales des parents
- des cas particuliers de transport
- l'état de la piscine de l'école secondaire Polybel
- la publicité de l'École d'éducation internationale
- l'information aux parents sur les coûts de la surveillance du midi
- l'information relative aux transport des élèves dans une autre école
- la demande récente de construction d'écoles
- le nouveau curriculum d'études.

Des informations sont transmises aux membres du Conseil relativement à un concours littéraire de la Fondation pour les arts et la culture de Chambly Carignan.

Un suivi sera apporté relativement à deux demandes portant l'une sur les statistiques relatives aux conseils d'établissement et organismes de participation des parents et l'autre sur la réception des procès-verbaux des séances du Comité exécutif.

Monsieur le président informe les membres sur la récente réunion du Conseil général de la FCSQ.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-090-10-99

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

président

secrétaire général

CP/ag